

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : Pharmacie

Entre :

Etablissement 1 (employeur) : Hôpitaux Civils de Colmar
Service de rattachement : Service de Pharmacie - Stérilisation
Chef du service : M. le Docteur Jean-Daniel KAISER
Composition équipe actuelle : 12 PH – 2 Assistants
Quotité : 50 %

Structure 2 : Groupe Hospitalier Sélestat Obernai
Service de rattachement : Service de Pharmacie - Stérilisation
Chef du service : M. le Docteur Philippe MAYER
Composition équipe actuelle : 3 PH – 2 Assistants
Quotité : 50 %

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

L'engagement de l'ARS Grand Est : financement à 100% du coût annuel brut chargé, pour la durée des 2 ans, auquel s'ajoute le financement à 100% des coûts afférents à la Prime d'Exercice Territorial dues aux ASTP.

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Pharmaciens + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2019

Spécialité concernée : Pharmacie

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :

▪ **Activités cliniques**

- Développement de la conciliation médicamenteuse sur les 2 établissements selon une méthodologie à définir par le candidat (cf paragraphe « Activités de recherche »).
- Encadrement par un pharmacien praticien hospitalier expérimenté en Pharmacie Clinique de chaque établissement

▪ **Activités pédagogiques**

Sans objet

▪ **Activités de recherche**

- Mise au point d'une méthode d'identification des patients les plus susceptibles de bénéficier de cette activité (ciblage)
- Développement de supports de travail et de traçabilité et d'outils d'aide à la conciliation
- Elaboration, alimentation et suivi d'un tableau de bord de l'activité

▪ **Participation à des activités d'enseignement**

Sans objet

▪ **Activités transversales**

Participation au développement des relations ville-hôpital, réseaux de médecins et de structures de santé

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :

La Pharmacie Clinique est une des 10 thématiques identifiées par le Collège des Pharmaciens du GHT en charge de piloter la filière « Pharmacie » du GHT.

Le développement et le partage d'outils d'aide à la conciliation médicamenteuse sont un axe de travail au sein du GHT.

Présentation de la structure d'accueil n°1 concernée:

Le candidat sera rattaché à la PUI des HCC.

L'équipe de la PUI des HCC est composée de 12 pharmaciens praticiens hospitaliers, 1 praticien contractuel, 2 assistants spécialistes, 2 internes. 1 cadre de santé et 15 préparateurs en pharmacie hospitalière.

Présentation de la structure d'accueil n°2 concernée :

Le candidat exercera son activité partagée au sein de la PUI du Groupe Hospitalier de Sélestat-Obernai.

L'équipe de la PUI du GHSO est composée de 4 pharmaciens praticiens hospitaliers, 1 assistant spécialiste, 1 cadre de santé et 8 préparateurs en pharmacie hospitalière.

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

Le candidat partagera son temps équitablement entre les deux structures selon la méthode qui sera jugée la plus pertinente au regard des objectifs et de l'organisation médicale déjà en place dans les hôpitaux d'accueil (1 jour sur 2 – 1 semaine sur 2...).

Les HCC et le GHSO (site Sélestat) sont distants de 25km.

Personnes à contacter :

Pour plus d'information : Dr. Jean-Daniel KAISER Chef de Service au 03 89 12 49 23
jeandaniel.kaiser@ch-colmar.fr

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales

Contact : Mme Aurore LOXQ au 03 89 12 40 61 ou aurore.loxq@ch-colmar.fr

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr